



Maladies liées à l'eau contaminée (ou maladies hydriques) en Colombie-Britannique

Waterborne Infections in British Columbia

Que sont les maladies hydriques?

Les maladies hydriques sont des infections causées par l'ingestion d'eau potable contaminée par certains germes ou « pathogènes », comme les bactéries, les virus ou les parasites. *E. coli*, *Campylobacter*, la *salmonelle*, *Giardia* et *Cryptosporidium* en sont des exemples.

Comment se propagent les maladies hydriques?

Les maladies hydriques surviennent lorsque des excréments humains ou animaux contenant ces germes contaminent les systèmes d'eau potable. Les animaux de compagnie, le bétail, la volaille ou les animaux sauvages comme le castor, le cerf et les rongeurs peuvent être infectés.

Le ruissellement des décharges, des champs d'épuration, des canalisations d'égout, des déchets d'origine résidentielle ou humaine et des développements industriels peuvent aussi contaminer l'eau de surface utilisée comme source d'eau potable. Ce cas est plus fréquent pour les systèmes de distribution d'eau potable publics et privés s'approvisionnant à partir des eaux de surface comme les lacs, les ruisseaux, les rivières, les sources ou les étangs.

Qu'est-ce que l'éclosion d'une épidémie?

Lorsque de nombreuses personnes tombent malades du fait d'une infection liée à l'eau contaminée, on parle d'une épidémie. Une épidémie peut survenir quand l'eau potable n'est pas convenablement traitée ou si les réservoirs de stockage deviennent infectés.

À l'occasion, des cas d'infections hydriques qui surviennent en dehors d'une éclosion peuvent être difficiles à cerner. La plupart des types de maladies se propagent dans l'eau et peuvent aussi être transmis par les aliments ou directement par contact avec d'autres personnes ou des animaux.

Quels sont les symptômes des maladies hydriques?

Bon nombre de personnes infectées par une maladie hydrique ne présenteront aucun symptôme et ne sauront probablement jamais qu'elles ont été atteintes. Avec le temps, les germes seront éliminés par le système digestif et les selles.

Si vous tombez malade, votre état dépendra du type d'infection. Pour plusieurs maladies hydriques, les

symptômes commencent à se manifester de deux à dix jours après la consommation d'eau contaminée. Vous pourriez avoir de la diarrhée, ressentir des crampes abdominales, de la nausée, de la fièvre, vous mettre à vomir en plus d'avoir des gaz ou des selles malodorantes. Si vous présentez de la fièvre, des glandes enflées ou des troubles de la vue, consultez immédiatement votre professionnel de la santé.

Quelles sont les personnes les plus susceptibles de tomber malades?

Parmi les personnes les plus susceptibles de tomber malades, on compte :

- Les personnes dont le système immunitaire est affaibli, comme celles atteintes du VIH ou du SIDA, celles qui ont subi une transplantation d'organe ou de moelle osseuse ou celles qui ont reçu un traitement contre le cancer
- Les nourrissons et les tout-petits
- Les femmes enceintes
- Les personnes âgées
- Les personnes souffrant d'une maladie chronique

Les personnes qui sont sensibles aux maladies hydriques peuvent subir des réactions et des complications graves, dont la mort. Consultez votre professionnel de la santé si votre système immunitaire est affaibli ou si vous vous inquiétez de la qualité de l'eau dans votre communauté. Pour de plus amples renseignements, consultez la fiche [HealthLinkBC File n° 56 Prévenir les infections hydriques chez les personnes dont le système immunitaire est affaibli](#).

Bien qu'il y ait peu de risque de contracter une toxoplasmose par l'eau potable, cette maladie est préoccupante pour les femmes enceintes. Pour de plus amples renseignements, consultez [HealthLinkBC File n° 43 La toxoplasmose](#).

Que faire si je pense avoir une infection associée à de l'eau contaminée?

Consultez votre professionnel de la santé dès que possible dans les cas suivants :

- Vous êtes très malade
- Vos symptômes ne disparaissent pas après quelques jours
- Votre système immunitaire est affaibli

Avisez votre unité de santé publique locale pour que la source d'infection soit localisée et contrôlée.

Comment éviter d'attraper une maladie hydrique?

Ne buvez pas de l'eau puisée directement dans des lacs, des ruisseaux, des rivières, des sources ou des étangs. Elle peut être infectée par des excréments d'animaux ou d'humains infectés.

Si votre communauté est sous le coup d'une mise en garde ou d'un avis recommandant de faire bouillir l'eau ou si vous avez des doutes sur la qualité de son eau, suivez les instructions ci-dessous pour traiter votre eau : [HealthLinkBC File n° 49b Désinfection de l'eau potable.](#)

Si vous vous posez des questions sur la qualité de votre eau potable, communiquez avec votre agent d'hygiène du milieu à la régie de la santé. Consultez www2.gov.bc.ca/gov/topic.page?id=F220C3323A3B42D594A07A81947392BF ou appelez votre régie de la santé locale au :

- Régie de la santé des Premières Nations (First Nations Health Authority), 604 693-6500 ou 1 866 913-0033 (no sans frais)
- Autorité sanitaire Fraser (Fraser Health), 604 587-4600
- Autorité sanitaire Interior (Interior Health), 250 862-4200
- Autorité sanitaire Island (Island Health), 250 370-8699
- Autorité sanitaire Northern (Northern Health), 250 565-2649
- Autorité sanitaire Vancouver Coastal (Vancouver Coastal Health), 604 736-2033

À qui incombe la responsabilité de fournir une eau potable saine?

Le fournisseur d'eau local doit offrir une eau potable sécuritaire. Il peut être un organisme ou une personne qui possède et exploite le système d'approvisionnement et de distribution de l'eau potable de la communauté.

Il peut s'agir de votre gouvernement local ou régional. En Colombie-Britannique, de nombreux petits systèmes de distribution de l'eau potable appartiennent à des personnes ou à des compagnies de distribution d'eau privées et sont exploités par elles.

Si vous possédez votre maison et avez votre propre source d'eau, comme un puits, vous êtes alors votre propre fournisseur d'eau.

Quel que soit le fournisseur, il doit s'assurer que l'eau potable est traitée correctement avant de la distribuer aux consommateurs. Pour de plus amples informations, consultez [HealthLinkBC File n° 05b Analyse de l'eau de puits](#) ou contactez votre agent d'hygiène du milieu local.

De quelle façon les fournisseurs d'eau me protègent-ils des maladies hydriques?

Les fournisseurs d'eau recourent principalement à la désinfection primaire afin de tuer les pathogènes ou de les retirer de l'eau. La désinfection primaire peut comprendre au moins une des technologies de traitement suivantes : la filtration, la chloration, l'ozonisation ou la désinfection sous rayonnement UV. À la suite de la désinfection primaire, une faible concentration de désinfectant est conservée dans l'eau, nommée désinfection secondaire, afin de la protéger pendant son transport jusqu'à votre maison à travers le système de distribution.

Devrais-je traiter mon eau?

Vous devriez toujours traiter votre eau si :

- Votre collectivité a émis un avis d'ébullition d'eau ou un avis de la qualité de l'eau
- Votre approvisionnement en eau potable vient directement d'un ruisseau, d'une rivière, d'un lac, d'un puits peu profond ou mal construit ou encore d'un puits qui pourrait contenir des pathogènes
- Des échantillons de votre eau ont révélé la présence de coliformes fécaux ou de bactéries *E. coli*, ce qui pourrait indiquer la présence d'excréments humains ou animaux; Il y a lieu de s'en inquiéter, car plusieurs pathogènes sont transmis par les fèces
- Une inondation, un tremblement de terre, un feu ou une autre catastrophe a perturbé votre approvisionnement en eau potable
- Vous voyagez dans une zone où l'eau n'est pas traitée correctement ou vous êtes incertain de la qualité de l'eau potable
- Votre système immunitaire est affaibli. Pour de plus amples renseignements, consultez la fiche [HealthLinkBC File n° 56 Prévenir les infections hydriques chez les personnes dont le système immunitaire est affaibli](#)

Faire bouillir l'eau est le meilleur moyen de tuer les bactéries, les virus et les parasites. En général, on doit faire bouillir l'eau au moins 1 minute, 2 minutes si vous vous trouvez à une altitude supérieure à 2 000 mètres. Pour de plus amples renseignements, consultez la fiche [HealthLinkBC File n° 49b Désinfection de l'eau potable.](#)



BC Centre for Disease Control
An agency of the Provincial Health Services Authority

Pour les autres sujets traités dans les fiches HealthLinkBC, consultez www.HealthLinkBC.ca/healthfiles ou votre service de santé publique local. Pour les demandes de renseignements et de conseils sur la santé en C.-B. qui ne constituent pas une urgence, consultez www.HealthLinkBC.ca ou composez le 8-1-1 (sans frais). Pour les personnes sourdes ou malentendantes, composez le 7-1-1. Des services de traduction sont disponibles sur demande dans plus de 130 langues.